

Le Télégramme

Trois réunions publiques pour anticiper le pays de Brest de 2046

T Article réservé aux abonnés

Le 28 janvier 2024 à 15h46

Trois réunions publiques expliqueront les enjeux (habitat, économie, démographie...) de la révision du SCoT du pays de Brest, applicable de 2026 à 2046. Ils concernent 450 000 habitants.



Les élus Jean-François Tréguer (pays des Abers), Alexandra Guilloré (Landerneau-Daoulas), Marie-Annick Créac'hcadec (Abers) et Gilles Mounier (pays d'Iroise), ainsi que Thierry Cann (directeur du pôle métropolitain) invitent la population du pays de Brest à se rendre aux réunions publiques expliquant l'importance du SCoT 2026-2046 dans les évolutions prochaines du territoire. (Photo Le Télégramme/Yann Le Gall)

Le Schéma de cohérence territoriale du pays de Brest cadre les grands axes de développement (urbain, démographique, économique...) répondant aux enjeux (habitat, préservation des terres agricoles et naturelles...) d'un bassin de vie conséquent. « Le SCoT du pays de Brest concerne sept intercommunalités, 103 communes, 450 000 habitants (près de la moitié du Finistère) », rappelle Jean-François Tréguer, président de la com com du pays des Abers. La révision, en cours, du document avant son adoption et son application de 2026-2046 doit potentiellement intéresser un peu de monde.

Plouvien, Plomodiern, Plougastel

Corédacteurs d'un projet d'aménagement stratégique (l'acte politique du SCoT), les élus du pôle métropolitain du pays de Brest fourniront des explications lors de trois réunions publiques, ouvertes à tous, de 18 h 30 à 20 h 30 : le 9 février, salle de la forge, à Plouvien ; le 15 février, salle Claude-Bellin, à Plomodiern ; le 23 février, à la mairie de Plougastel-Daoulas.

Ils évoqueront, notamment, les solutions que le SCoT pourra favoriser pour répondre au défi du vieillissement de la population. Il déclinera aussi [l'ambitieux objectif ZAN \(zéro artificialisation nette\) à l'horizon 2050](#). Avant cette échéance, le document devra préciser la répartition, dans les sept collectivités territoriales adhérentes, des 745 hectares de terres agricoles ou naturelles convertibles en habitat, industrie, commerce ou équipement public, entre 2021 et 2031. Une surface drastiquement réduite pour se mettre au niveau des immenses enjeux climatiques.

Renouvellement urbain renforcé

« Il faudra privilégier le renouvellement urbain dans les centres-villes et centres-bourgs. Un travail d'identification des friches faciliterait le travail », encourage Gilles Mounier, vice-président de la communauté de communes du pays d'Iroise, sachant que ce sont les plans locaux d'urbanisme qui délimitent les zones de constructibilité. « Les arbitrages (de répartition foncière) tiendront compte des spécificités des territoires (urbain, rural, maritime, industriel...) », ajoute Alexandra Guilloré, vice-présidente de la communauté d'agglomération de Landerneau-Daoulas.